

Gilbert Guillaume
Président du Groupe français
de la Cour permanente d'Arbitrage

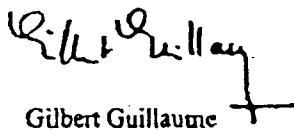
Le 18 novembre 2002

Monsieur le Ministre,

Par application des dispositions de l'article 36, paragraphe 4 (a) (ii) de la convention portant statut de la Cour pénale Internationale signée à Rome le 17 juillet 1998 et du statut de la Cour internationale de Justice, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le groupe français de la Cour permanente d'Arbitrage a décidé de présenter la candidature de M. Claude Jorda à un siège à la Cour pénale internationale.

Vous trouverez ci-joint le *curriculum vitae* de M. Jorda montrant qu'il présente les qualités prévues au paragraphe 3 de l'article 36 de la convention de la convention du 17 juillet 1998.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.


Gilbert Guillaume

P.J. 1 *Curriculum vitae*

Son Excellence
Monsieur Dominique de Villepin
Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
75700 Paris 07 SP
France